

# PROCES-VERBAL

## COMITE DE DIRECTION réunion par voie électronique

### 11 Septembre 2024

### Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

---

#### **Participants :**

##### **Membres élus :**

Mesdames Christine AUBERE, Joëlle MONLOUIS, Ghislaine YESLI KERRAD  
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Philippe COUCHOUX, Bruno FOUCHET, Gilbert MATHIEU, Toufik MOUKRIM, Rosan ROYAN, Simon VEISSIERE, Daniel VIARD, Daniel VOISIN

##### **Membres de droit :**

Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de la SEINE-ET-MARNE), Brice PARINET LE TELLIER (Président du District des YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Ahmed HADEF (Président du District de la SEINE-SAINT-DENIS), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE), Claude DELFORGE (Président du District du VAL-D'OISE)

---

#### **COMPOSITION DES GROUPES DES CHAMPIONNATS U15 F ET U18 F DE REGIONAL 3 - SAISON 2024/2025**

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des propositions de la Commission Régionale Féminine quant à la composition des groupes 2024/2025 des Championnats U15 F et U18 F de Régional 3, lesquelles propositions tiennent compte :

- . Des distances à parcourir par les clubs,
- . Et des problèmes disciplinaires entre clubs (tant au niveau régional que départemental et ce, au travers des échanges entre la C.R.P.M.E. et les C.D.P.M.E.),

Adopte à l'unanimité la composition des groupes 2024/2025 des Championnats U15 F et U18 F de Régional 3 (cf. Annexe 1).

Etant rappelé que les groupes des divisions R1 et R2 de ces Championnats ont été entérinés par le Comité de céans lors de sa réunion du 06 juillet dernier.

#### **ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE**

#### **Modalités pour l'élection des membres du Comité de Direction – mandature 2024-2028**

Le Comité adopte à l'unanimité les modalités d'organisation suivantes pour l'élection du Comité de Direction :

1. La Ligue se chargera d'envoyer et de diffuser le programme de la ou des listes candidates. Ces programmes seront joints à la convocation à destination des associations affiliées membres de l'Assemblée Générale (envoi via Notifoot).
2. Le programme de la ou des listes candidates devra être réceptionné à la Ligue au plus tard le mercredi 18 septembre 2024 à 17h00, délai de rigueur.
3. Le programme devra comporter au maximum 8 pages (au format A4).  
Le logo de la Ligue ne pourra figurer sur aucun document de campagne (liste et/ou programme).  
Le programme devra être envoyé au format PDF afin qu'aucune modification ne soit possible par un tiers. Le poids du fichier ne devra pas excéder 1,5 Mo.
4. Aucun « mailing clubs » ne sera transmis à la ou aux listes candidates (réglementation C.N.I.L.).
5. Lors de l'Assemblée Générale, avant le vote pour l'élection du Comité de Direction, la ou les tête(s) de(s) liste(s) candidat(s) se présenteront à la tribune et auront les mêmes temps de parole pour présenter leur programme, soit 12 mn maximum.
6. La prise de parole se fera par ordre alphabétique des têtes de liste.
7. Pendant les opérations de vote (présentation, vote, résultats des votes), l'Assemblée sera Présidée par un des Vice-présidents de la mandature 2020-2024.

---

**Le Président**  
**Jamel SANDJAK**